



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 12 décembre 2023 à 20H30

Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 12 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Guillaume Alba, Sébastien Crès, Florent Cuvillier, Bruno Durand, Céline Durand Michel Fougairolle, Amandine Lerond-Pluquet, Charlotte Martin, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière.

Absents excusés avec pouvoir :

M. Mathieu Baissade pouvoir à Mme Charlotte Martin

Mme Virginie Kusosky pouvoir à M. Serge Semenoff

Mme Nadège Leblond pouvoir à Mme Amandine Lerond-Pluquet

M. Gilles Mejean pouvoir à M. Sébastien Crès.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Amandine Lerond-Pluquet

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20H35

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2023.
2. Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
3. Mise en place de l'adressage sur la commune
4. Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques et demande de subvention

5. Projet de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration – priorité n°1 du Schéma Directeur d'Assainissement
6. Engagement à respecter la charte qualité nationale des réseaux des eaux usées
7. Mise à jour du tableau des commissions à la CCPC
8. Proposition de subvention pour le voyage scolaire à Barcelone organisé par le Collège la Galaberte

M. le Maire propose d'ajouter un point N°8 à l'ordre du jour : Demande de subvention pour le voyage scolaire à Barcelone organisé par le Collège la Galaberte.
Le conseil municipal accepte, à l'**unanimité**, l'ajout de ce point.

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2023.

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 20 novembre 2023.

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

M. Bruno Durand souhaiterait que la secrétaire de séance se munisse d'un logiciel pour corriger les fautes d'orthographe dans les comptes rendus des conseils municipaux.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 20 novembre 2023, après délibération, il a été voté à l'**unanimité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

M. le Maire propose de voter la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, il s'agit d'une prime pour les agents de la fonction publique. Le Maire présente le tableau qui définit les montants à attribuer en fonction des revenus.

Mme Charlotte Martin demande s'il s'agit d'une prime mensuelle et M. le Maire lui répond que non c'est une prime unique.

Cette prime a été votée au conseil communautaire et le conseil municipal doit entériner cette décision.

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Pas d'autres remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, après délibération, elle a été approuvée à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : Mise en place de l'adressage sur la commune

M. le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 les communes doivent réaliser leur certification d'adressage. Il y a eu plusieurs plaintes des riverains car ils ne peuvent pas bénéficier de la fibre lorsque l'adressage n'est pas juste. Dans ce cas les données GPS ne correspondant pas toujours aux adresses. L'adressage doit donc être certifié par la commune. Il faut donc répertorier les différentes adresses.

Deux cabinets ont été contactés pour réaliser cette certification d'adressage.

M. Serge Semenoff indique que la plupart des changements impliqueront de mettre en place une numérotation. Certaines rues devront être rebaptisées pour éviter les confusions (ex : impasse de ... et rue de...). Il faudra également ajouter des noms de rue ou d'impasse lorsqu'il n'y en a pas.

M. Bruno Durand demande si dans les Mas ou les lieux-dits on va également numéroter les habitations. M. Serge Semenoff répond que ce ne sera pas forcément le cas s'il n'y a qu'une seule habitation.

Mme Amandine Lerond indique que Mme Nadège Leblond a transmis une remarque : elle espère que ce sera un travail collectif quant au choix des noms des rues, il faut garder l'identité patrimoniale de la commune. Il faut aussi réfléchir à la numérotation en prévoyant l'accroissement possible de certaines zones.

M. le Maire et M. Serge Semenoff disent que c'est prévu et qu'il y aura consultation d'un ancien de la commune.

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Pas d'autres remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la mise en place de l'adressage sur la commune, après délibération, elle a été approuvée à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 : Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques et demande de subvention

M. le Maire explique que le Berlingo date de 2001 et il y a beaucoup de frais.

M. Serge Semenoff explique qu'actuellement il y a le chèque éco mobilité qui correspond à 30% du prix du véhicule après déduction des aides de l'état à condition qu'il soit électrique

ou hybride. Pour les Berlingos le garage Peugeot-Citroen de Saint Hippolyte du Fort n'a que des véhicules électriques, de plus un hybride ne serait pas adéquat. Ce serait un véhicule neuf avec tout option à 46 000 € TTC, après déduction des aides de l'état, des remises et primes à la conversion, et le chèque éco-mobilité de de 30% cela ferait un prix final d'environ 18 000€ HT.

Mme Céline Durand demande si d'autres garages ont été contactés pour un devis.

M. le Maire explique que la proximité de ce garage est très importante pour faciliter l'entretien du véhicule.

M. Bruno Durand trouve que le prix est trop important mais précise que cela lui semble très important que les employés municipaux aient du matériel de travail en bon état et qu'il faudrait d'ailleurs renouveler ce matériel. M. le Maire répond que le matériel des employés municipaux a été renouvelé en grande partie en début de mandat.

Mme Charlotte Martin indique qu'il n'y a qu'un seul devis et qu'il est difficile de se prononcer dans ces conditions.

M. Florent Cuvillier précise que les utilitaires ont toujours été des véhicules chers.

M. Bruno Durand insiste sur le fait que même pour un utilitaire le prix est trop élevé.

Mme Céline Durand rejoint Mme Martin sur le fait de ne pas avoir d'autres devis et le prix lui semble très important.

M. le Maire explique que ce n'est pas possible de se déplacer avec les employés municipaux dans plein de garages différents pour faire plusieurs devis.

M. Serge Semenoff informe le reste du conseil que depuis que la commune a autorisé l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques, le SMEG autorise les véhicules de la municipalité à se recharger gratuitement.

M. Serge Semenoff précise que le véhicule au départ coûte 40 000€ mais avec les options nécessaires au travail des employés municipaux on arrive à près de 46 000€.

M. Serge Semenoff ajoute que la commune en tant que collectivité pourra payer le véhicule à la livraison et non à la commande.

M. le Maire ajoute que même si avait fait d'autres devis, on aurait eu peu d'écart de prix.

M. Sébastien Cres a demandé si quelqu'un voulait s'occuper d'établir un autre devis en prenant les agents techniques pour essayer leur futur véhicule, personne ne s'est proposé.

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Pas d'autres remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la proposition d'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques et demande de subvention, après délibération, elle a été approuvée à la majorité.

Nombre de votant : 14
Charlotte Martin, Mathieu Baissade)

Pour : 10

Contre : 3 (Bruno Durand,

Abstention : 1 (Céline Durand)

Point 5 : Projet de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration – priorité n°1 du Schéma Directeur d'Assainissement

M. le Maire explique que la demande de subvention va être de 80% du montant total des travaux (630 000€). Restera à charge pour la commune 105 000€.

Ces travaux vont partir du pont de Mirabel jusqu'à la station d'épuration, en sous-sol afin d'éviter la pompe de relevage qui engendre des odeurs.

Le réseau va passer au même endroit que l'ancien réseau mais il faudra remettre à jour les servitudes.

Ce prix est une estimation du cabinet CEREG. Le prix définitif pourra légèrement varier après l'appel d'offre.

M. Bruno Durand demande l'agenda de mise en place de la station d'épuration.

M. Serge Semenoff indique qu'en même temps que les travaux prévus il y aura l'ensemble des études réglementaires. Dans un deuxième temps il y aura un appel d'offre pour choisir le cabinet d'étude qui sera en charge de l'étude et de la réalisation de la station.

M. le Maire précise qu'il espère que nous pourrons faire la demande de subvention pour la station d'épuration d'ici un an.

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du Projet de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration – priorité n°1 du Schéma Directeur d'Assainissement, après délibération, elle a été approuvée à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 6 : Engagement à respecter la charte qualité nationale des réseaux des eaux usées

M. le Maire indique que pour la demande de subvention on est obligé de s'engager à respecter cette charte.

M. Bruno Durand dit qu'il craint qu'on soit loin de la respecter.

M. Serge Semenoff précise qu'on s'engage à sélectionner des entreprises qui respectent la charte et si les entreprises ne le font pas ce n'est pas de notre responsabilité.

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de l'Engagement à respecter la charte qualité nationale des réseaux des eaux usées, après délibération, elle a été approuvée à l'Unanimité.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 : Mise à jour du tableau des commissions à la CCPC

M. le Maire demande des volontaires pour les postes vacants suivants :

Commission Développement économique :

Suppléant : Amandine Lerond-Pluquet se propose

Emploi, formation, insertion :

M. le Maire indique que Mme Nadège Leblond a transmis une remarque : elle souhaite garder ses commissions et passer titulaire à celle "emploi, formation, insertion" cela fait plus d'un an qu'elle y va et elle aime travailler avec Laetitia Gibergue.

Titulaire : Nadège Leblond se propose

Suppléant : Florent Cuvillier se propose

Petite enfance, enfance et jeunesse :

Suppléant : Amandine Lerond-Pluquet se propose

Sports :

Suppléant : Guillaume Alba se propose

Tourisme Patrimoine :

Suppléant : Michel Fougairolle se propose

M. Serge Semenoff indique que ce sera validé en conseil communautaire.

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la Mise à jour du tableau des commissions à la CCPC, après délibération, elle a été approuvée à l'Unanimité.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Point 8 : Proposition de subvention pour le voyage scolaire à Barcelone organisé par le Collège la Galaberte

M. le Maire indique que pour ce voyage le prix de revient par famille est de 280€. Il propose une aide de 100€ par enfant. Sur notre commune trois sont concernés, ce qui coûterait 300€ à la commune.

Mme Céline Durand demande s'il est possible de faire cette demande pour tous les voyages scolaires des enfants de la commune ou seulement pour le collège.

M. Serge Semenoff indique que oui il est possible de faire la demande pour tous les voyages scolaires de tous les établissements scolaires lorsque l'enfant habite sur la commune.

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la Proposition de subvention pour le voyage scolaire à Barcelone organisé par le Collège la Galaberte, après délibération, elle a été approuvée à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fin du Conseil Municipal à 22h16.

Le Maire, Michel Faygairelle.



La secrétaire de séance,
Amandine Lezond-Pluquet.

Lezond

